



HALL A
APPARTEMENT DE 5 PIECES
n° A26 au 2ème étage

ENTREE	10,43	m ²
SEJOUR	31,18	m ²
CUISINE	7,77	m ²
CHAMBRE 1	11,41	m ²
CHAMBRE 2	9,35	m ²
CHAMBRE 3	9,88	m ²
CHAMBRE 4	9,89	m ²
SALLE D'EAU	2,53	m ²
SALLE DE BAINS	5,73	m ²
WC	1,19	m ²
DEGAGEMENT	5,08	m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	104,44	m²
BALCON	19,19	m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	123,63	m²

LEGENDE

[RJ]	Prise RJ 45	[Sèche]	Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée	[Radiateur]	Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV	Lave Vaiselle
[Soffite]	Soffite / faux plafond	LL	Lave Linge
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	C	Cuisson
PL	Placard	- - -	Retombée de poutre
VB	Volet battant	EP	Eaux pluviales



Nota 1: Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.

Nota 2: Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.

Indice A SEPTEMBRE 2018

Echelle : 1/50

HUBERT GODET ARCHITECTE